

Activité 41 : Formation continue pour le TS en charge de la GSE - Gembloux

Contexte général du CPAS :

Région : Wallonie

Moyens humains pour l'énergie : 1 Travailleur Social à temps plein pour les demandes d'aides, l'analyse des factures, les relations avec les fournisseurs et la « Guidance sociale énergétique » (GSE). Ce temps plein est assumé par plusieurs personnes, la GSE est dédiée à un Travailleur Social qui a déjà suivi des formations spécifiques

Moyens de financement de la prévention : Fonds fédéral Energie et Plan de Guidance Sociale Energétique wallon (PGSE)

Actions préventives principales :

- Etanchéité à l'air des logements essentiellement en fermant les ouvertures inutiles, isolation des toitures et planchers de combles, remise en fonction des systèmes de chauffage surtout pour une régulation et une intermittence efficaces
- Remplacement d'appareils électroménagers « énergivores » par de nouveaux appareils de classe A . Prise en charge via Fonds fédéral Energie uniquement (il n'est pas fait appel aux dispositifs préfinancement du PGSE)

Méthodologie de prévention : pour les ménages bénéficiaires du Revenu d'Intégration ou en guidance budgétaire ou usagers ayant obtenu une aide du Fonds pour la prise en charge de dettes, un accompagnement individuel est proposé. Le but est de conseiller des mesures URE adéquates dont l'impact sera réel. Cela commence par une visite des logements et une analyse des consommations (ratio consommations par m² de superficie réellement chauffée), puis une prescription des mesures adéquates et l'activation des mécanismes d'aides utiles et adéquats (en fonction des situations personnelles) pour remédier aux problèmes prioritaires.

Actions envisagées : L'ambition est de passer de mesurètes tellement anecdotiques que la facture d'énergie ne s'en ressent pas à des mesures plus percutantes en identifiant bien les mesures comportementales les plus prometteuses ainsi que les améliorations principales à apporter au logement ou ses équipements.

Description du Projet :

Définition d'un plan d'action adapté à chaque situation et suivi jusqu'à réalisation de celui-ci, avec l'aide d'un expert extérieur aguerri à la problématique énergie et aux dispositifs d'aides disponibles en matière de qualité de logement et d'énergie. 10 à 15 ménages (depuis la mise en place du plan, soit 9 mois) sont ainsi suivis dans le cadre du PGSE, l'expert ayant un rôle de formation du TS par rapport à l'analyse du logement, des habitudes de vie, des remèdes à apporter et de la stratégie pour les mettre en place

Activité 41 : Formation continue pour le TS en charge de la GSE - Gembloux

Méthodologie du projet :

Le travailleur social en charge de la Guidance Sociale Energie réalise l'analyse des consommations des ménages qu'il suit en les comparant aux consommations de référence (moyennes du parc wallon pour des situations comparables) et établit les niveaux d'urgence (notamment au vu de l'importance de ces consommations mais aussi en fonction de la situation sociale de ces ménages).

La visite du logement est alors programmée et exécutée avec l'expert que le CPAS s'est adjoint. Les mesures identifiées pour économiser l'énergie sont alors discutées, budgétées, ordonnées et un plan d'action est établi, depuis les mesures comportementales jusqu'aux interpellations du propriétaire. Le plan d'action est alors soumis aux autorités administratives et politiques du CPAS pour amendements ou validation puis mise en œuvre. Cette étape est importante puisque certaines situations conduisent à préconiser :

- l'abandon du logement;
- des travaux parfois lourds à charge du ménage lorsqu'il est propriétaire occupant ou à charge du bailleur
- l'engagement de fonds publics ou le recours à des mécanismes d'aides mis en place par les pouvoirs publics
- des discussions tripartites entre occupant, bailleur et CPAS
- voire des collaborations long termes entre des bailleurs privés et le CPAS

Par ailleurs, une soirée d'information (jusqu'ici réalisée une seule fois) a été consacrée aux bailleurs pour les inciter à une démarche proactive par rapport à l'amélioration thermique du parc de logement, avec le soutien du CPAS, en insistant beaucoup sur l'intérêt que le bailleur pouvait trouver à améliorer la qualité du logement et ainsi diminuer le risque de rupture de paiement du loyer quand l'énergie est chère et les consommations importantes.

Caractéristiques du projet :

Public cible : les ménages en Guidance Energétique Sociale.

Moyen financiers et/ou humains : le Plan de Guidance Sociale Energétique wallon apporte les moyens financiers pour s'adjoindre l'expert soit 19 000 € HTVA maximum pour les 2 années du plan.

Type d'action : Accompagnement / Formation du personnel

Spécificités du projet : Le projet possède la particularité de construire une approche aussi complète que possible et concertée entre les divers niveaux de décision du CPAS, en mobilisant les locataires, propriétaires bailleurs et propriétaires occupants. Il a vocation de projet pilote tant il est important de construire un modus operandi pour avancer dans des issues jusqu'ici non encore exploitées (y compris réflexion sur le rôle du CPAS et la déontologie de l'action).

Avantages du projet : efficacité du plan d'action plus grande car on peut davantage sérier les problèmes et agir sur les réelles pertes d'énergie, là où « l'hémorragie » se passe. Plus de crédibilité aussi du TS face aux bénéficiaires parce que l'expert est perçu comme neutre et ayant un avis autorisé.

Activité 41 : Formation continue pour le TS en charge de la GSE - Gembloux

Inconvénients/difficultés du projet : le coût des prestations de l'expert, la nécessaire disponibilité du TS pour assurer un suivi : les changements ne se font pas en un passage et convaincre des gens aux faibles marges de manœuvres qu'il faut changer n'est pas facile. Le projet dépend également des limites d'action du locataire. Des négociations doivent être entretenues avec le propriétaire alors que ce n'est pas forcément la mission première du CPAS ni dans les capacités du locataire.

Reproductibilité du projet : à la condition d'avoir de la disponibilité, des moyens budgétaires que nous trouvons dans le PGSE, un expert sensible et rôdé au travail dans le secteur social, le soutien du Conseil de l'Action Sociale qui doit être convaincu qu'on peut et qu'on doit financer de « grosses actions » et ainsi réaliser une sorte d' « investissements » sans désavantager quiconque (qui n'aurait pas eu droit à cette aide, le montant du Fonds étant limité). L'apport d'un avis expert (technique) favorise l'octroi d'aide financière « d'investissement » via le Fonds énergie car il crédibilise, justifie une action plus ambitieuse.

Remarques : long et bien plus vaste que la seule problématique énergie, on touche à la capacité fondamentale des gens à gérer leur vie et à prendre leur place dans la société (relations avec les propriétaires, les banques, les fournisseurs d'énergie, projets de vie, autonomie, évaluation du risque, ...)

Conclusion : en cours de construction depuis 9 mois. Il faut se donner le temps de construire une crédibilité. Cela viendra au fur et à mesure que les résultats vont être engrangés.